

FICHE DE POSTE MCFA ENSAPVS

Maître de conférences associé **à mi-temps sur l'année universitaire 2026-2027** **160h d'enseignement équivalent TD**

Groupe de disciplines : STA
POSTE : 05_STA_160h_MCFA_ENSAPVS_Structure

Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine
3 Quai Panhard et Levassor 75013 Paris

Missions et activités principales

L'ENSA Paris-Val de Seine recrute un(e) enseignant(e) ayant une compétence dans le champ Sciences et Technique appliquées à l'Architecture dans le domaine Construction Ingénierie Maîtrise des Ambiances.

Ses missions sont les suivantes :

En cycle licence, Il est attendu que le-la candidat(e) participe aux enseignements transversaux positionnés en S3 (44h) et S5 (22h).

Le candidat prendra également en charge en S3 un cours intitulé "*Matières brutes et transformées*" (20h) à l'ESAD d'Orléans (Ecole Supérieure d'Art et de Design), dans le cadre de la formation de 1er cycle "Architecture, Art et Design", initiée depuis 2025 entre l'ESAD et l'ENSAPVS.

En cycle Master, le-la candidat·e partagera un enseignement de projet au sein du domaine d'études « Matière et expérience(s) » (DE 6) en S7, intitulé "*Le cycle de la matière*".

Pédagogie (enseignement)

Premier Cycle

L'objectif de l'enseignement du semestre 3 (S3) en Licence 2 est d'acquérir une culture architecturale et constructive centrée sur la conception d'équipements publics. Il vise à développer la capacité à concevoir un projet d'équipement public ainsi que les espaces publics associés, en conciliant enjeux urbains, paysagers, héliotropiques et symboliques.

Les étudiants apprennent à maîtriser les notions fondamentales de composition architecturale, telles que les séquences spatiales, les dispositifs spatiaux, les relations servant/servi ou encore le plan libre. Ils développent également une compréhension des logiques structurelles, fonctionnelles et compositionnelles qui organisent l'espace.

L'enseignement permet de maîtriser les principales typologies structurelles ainsi que leurs déclinaisons constructives et matérielles. Une attention particulière est portée à l'articulation cohérente des différentes échelles de conception, du 1/1000 au 1/50, en intégrant structure, spatialité et matérialité.

Les étudiants acquièrent par ailleurs les compétences nécessaires à la représentation architecturale à travers les plans, coupes, schémas, croquis, maquettes et axonométries éclatées. Ils apprennent à produire des documents graphiques pertinents, à mobiliser différents modes de représentation selon les objectifs visés et à communiquer clairement leur démarche, tant à l'oral qu'à travers des supports graphiques réalisés à l'aide d'outils numériques de mise en page et de production.

Dans le cadre du S3, l'enseignant encadrera les séances de TD de l'enseignement transversal (44h) dédié à la construction, en lien avec l'enseignement de projet.

L'objectif de l'enseignement du semestre 5 (S5) en Licence 3 est de développer les compétences nécessaires à l'analyse, à la représentation et à la transformation d'un bâtiment existant. Les étudiants apprennent à réaliser des relevés in situ, à produire une documentation graphique et documentaire de qualité, ainsi qu'à traduire les caractéristiques architecturales d'un édifice à travers dessins, schémas et maquettes.

Il s'agit également d'acquérir la capacité à concevoir un projet architectural en lien avec l'existant, en intégrant les dimensions spatiales, constructives, patrimoniales et des ambiances. L'analyse du bâtiment, de son histoire, de ses usages et de ses modes constructifs sert de base à l'élaboration d'un projet de transformation argumenté et cohérent.

Enfin, l'enseignement vise à développer une culture architecturale et un regard critique sur le patrimoine bâti, en mobilisant des références et des réalisations exemplaires dans le domaine de la réhabilitation et de la transformation de l'existant.

Dans le cadre du S5 l'enseignant encadrera les cours de TD de l'enseignement transversal (22h) dévolu à la construction en lien avec la thématique semestrielle.

Il prendra en charge un cours « *Matières brutes et transformées* » (20h). Ce cours vise à explorer la matérialité constructive, à travers l'étude des matières brutes (pierre, bois, terre, etc.) et transformées (béton, acier, verre, etc.) qui composent l'architecture. Le cours s'intéresse aux propriétés de ces matériaux, aux modes de transformation et aux conditions de mise en œuvre en intégrant les dimensions sociales, économiques et environnementales. Il permet d'appréhender les liens entre ressources, procédés constructifs, performances et expression architecturale.

L'objectif est d'éclairer les choix de conception en développant une culture constructive. (Pour cet enseignement, les frais de transport pour se rendre à Orléans sont pris en charge ; le cours peut être organisé en 10 séances de 2 heures ou 5 séances de 4 heures).

Deuxième cycle

Le domaine d'études « *Matière et expérience(s)* » (DE 6) interroge les conditions matérielles et culturelles auxquelles fait face l'architecture ainsi que les modes de production, entre artisanat et industrie.

« *Matière et expérience(s)* » questionne les ressources matérielles disponibles, entre géo sources et réemplois et interroge les capacités physiques et climatiques de la matière, entre approche scientifique et approche sensible.

« *Matière et expérience(s)* » étudie les conditions de transformation de la matière dans leurs contextes politiques, culturels et sociaux. Ce domaine d'études développe une posture critique et théorique notamment sur les cultures constructives et associe une recherche théorique et une manipulation physique.

L'enseignant participera à l'enseignement de projet du semestre 7 (S7) « *Le cycle de la matière* », au sein duquel il assurera 60h d'encadrement. Cet enseignement vise à expérimenter la conception et la construction d'une architecture à l'échelle 1 à partir de matériaux de réemploi, recyclés ou valorisés. À travers un chantier collectif, les étudiants développent une approche durable et innovante du projet architectural, en intégrant les enjeux liés au cycle de vie des matériaux, à leur assemblage, à leur démontrabilité et à leur impact environnemental. L'enseignement met également l'accent sur les qualités spatiales, sensorielles et d'usage de l'architecture, tout en favorisant l'apprentissage par la pratique et l'expérimentation concrète du « faire ».

Expériences et compétences souhaitées

Le candidat / la candidate devra avoir une activité d'architecte, d'ingénieur ou de constructeur, avec une bonne maîtrise des questions structurelles et constructives. Une expérience pédagogique par le "faire", notamment de la construction à l'échelle 1, est attendue.

Diplômes requis et expérience professionnelle requise :

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux personnels enseignants. Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associées des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;

2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Les professeurs et maîtres de conférences associées à mi-temps sont nommés, pour une période pouvant varier de six mois à trois ans et qui peut être renouvelée, sans que la durée totale des fonctions ne puisse excéder neuf ans dans un même établissement.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 75 agents administratifs), la diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'ENSA Paris-Val de Seine. L'école est située dans un campus universitaire : Paris Rive Gauche. Associée par décret à l'Université de Paris, elle est membre de l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité. Elle vient de rejoindre la Conférence des Grandes Ecoles.

En 1er cycle, le programme de l'Ecole vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En 2ème cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre plusieurs domaines de réflexion et d'enseignement. Ces domaines d'études sont en cours de finalisation pour la rentrée prochaine.

En 3ème cycle, l'Ecole propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses 2 laboratoires.

Elle a élaboré un nouveau programme pédagogique 2019-2024 qui a fait évoluer substantiellement le cycle licence et consolidé le cycle master. Pour développer le 3ème cycle, l'école invite 30 % de ses diplômés (1 étudiant en architecture sur 10 en France) à s'engager dans une formation post-diplôme d'architecte d'Etat en s'inscrivant dans un PFE « recherche ».

Présentation des activités de recherche scientifique au sein de l'école et des perspectives de développement

Les deux équipes de recherche de l'ENSA PVS partagent cinq axes : « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication », « Fabrication et circulation des modèles », « Architecture, santé, vulnérabilités », « Espace public, temporalités, habitat », « Architecture, culture et intelligence numérique ».

Le CRH équipe de l'UMR CNRS 7218 LAVUE. Associant l'architecture et les sciences sociales, l'équipe se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux de ses chercheurs sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé.

Le laboratoire EVCAU (EA7540) est une équipe pluridisciplinaire composée de 57 chercheurs et personnel administratif. Trois axes structurent actuellement les recherches de ses membres : Architecture et Numérique ; Écologies projectives & Systemic Design - Complexité, Morphogénétique et Thérapeutique Architecturales des Écoumènes Humains ; Architecture, Santé, Vulnérabilité ; THEMA, Transitions : Histoire et Écologies des Modèles Architecturaux.

L'École organise trois chaires partenariales de recherche : "ARCHIDESSA" (Architecture, Design, Santé) ; "Le logement demain" avec Paris-La Villette, et "Architecture et intelligence(s) sur l'intelligence artificielle".

Liaisons hiérarchiques : Sous l'autorité du directeur.

Liaisons fonctionnelles : Avec l'ensemble de la communauté enseignante

Nature et durée du contrats

- Contrat d'agent contractuel du ministère de la Culture d'un an du 01/09/2026 au 31/08/2027
- Contrat à mi-temps de 160h sur l'année.

Informations sur le poste

- Nathalie HÉBRÉARD, directrice des études et de la pédagogie (questions relatives à l'organisation des enseignements), nathalie.hebreard@paris-valdeseine.archi.fr
- Marine DURAND, responsable du service des ressources humaines (questions relatives aux conditions de recrutement), marine.durand@paris-valdeseine.archi.fr
- Raida RUS, Adjointe à la responsable du service des ressources humaines (questions relatives aux conditions de recrutement), raida.rus@paris-valdeseine.archi.fr

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants (un document par pièce = 1 pdf nommé sous format Nom_Prenom_N°poste) :

- Une note pédagogique (6 pages maximum) ;
- Un CV (3 pages maximum) ;
- Un dossier faisant ressortir des expériences d'enseignement et/ou de publications, et des expériences de maîtrise d'œuvre architecturale (30 pages maximum) ;
- Une copie des diplômes ;
- Une copie de la carte nationale d'identité.

Rappel sur les conditions de recrutement :

Le candidat, qu'il soit à plein temps ou à mi-temps, doit remplir l'une des conditions suivantes (conditions alternatives) :

- Justifier au 1^{er} janvier du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement d'une durée **de 3 ans dans les 5 dernières années** qui précèdent le 1er janvier pour les Maîtres de conférences associés (MCFA).

- OU détenir les **diplômes** suivants : doctorat ou habilitation à diriger des recherches pour les MCFA.
- Pour être associé à mi-temps, le candidat doit justifier en outre de l'exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle qui permet de disposer de moyens d'existence réguliers. La perte de l'activité principale entraîne la fin du contrat.
- Les maîtres de conférences associés recrutés à temps plein, ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public.

Dépôt des candidatures **UNIQUEMENT PAR MAIL** à :

nathalie.hebreard@paris-valdeseine.archi.fr,
marine.durand@paris-valdeseine.archi.fr
et raida.rus@paris-valdeseine.archi.fr

Délai impératif d'envoi des candidatures : vendredi 03 juillet 2026 à 10h00.

Le mail portera en objet la mention « Recrutement MCFA – N° de poste » et le **NOM** du candidat.

Les candidatures retenues peuvent faire l'objet d'une audition entre le 7 et le 8 juillet 2026. Une date vous sera communiquée le cas échéant.

La candidature retenue sera informée le 09 juillet 2026 après-midi et devra communiquer dans les délais les plus brefs et impérativement le 10 juillet 2026 les pièces nécessaires à l'établissement de son contrat (voir tableau joint à la page suivante) :

	Recrutement		renouvellement	
	100%	50%	100%	50%
formulaire de demande de recrutement/ renouvellement	X	X	X	X
extrait du procès verbal du conseil pédagogique et scientifique	X	X	X	X
Etat des services accomplis T3	X	X		
Protection sociale complémentaire obligatoire pour les enseignants associés à temps plein. Si l'agent détient une protection sociale individuelle en cours de validité, la dispense peut être accordée sur justificatif. Les enseignants associés à mi-temps n'entrent pas dans le périmètre de la protection sociale obligatoire ministérielle et relèvent de leur emploi principal.	X		X	
carte vitale ou attestation	X	X		
pièce d'identité	X	X		
Diplôme le plus élevé, requis pour l'enseignement	X	X		
curriculum vitae	X	X		
Toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplômes ne sont pas remplies	X	X	X	X
OU certificat de participation de la journée défense et citoyenne	X	X		
RIB ou RIP avec IBAN/BIC	X	X		
documents attestant d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers (bulletins de salaire et contrats ou création d'entreprise et avis d'imposition ou avis de revenus de micro entreprise ou bilan compatible...)		X		X
procès-verbal d'installation transmis le jour de la prise de fonction	X	X		

situation des ressortissants étrangers (l'ensemble des documents ci-dessus, en français ou le cas échéant traduit par un traducteur

titre de séjour valant autorisation de travail pour les étrangers hors UE OU autorisation provisoire	X	X	X	X
document attestant de la régularité de la position au regard des obligations de service national dans le pays d'origine	X	X		
équivalent du casier judiciaire : bulletin N° 2 ou à défaut, attestation sur l'honneur	X	X		